



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY

### Certificat de publication de l'avis public

Je, Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Beaulac-Garthby, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 256-2023 aux endroits suivants : site internet, bureau de Poste Canada, babillard extérieur du bureau municipal en date du 17 mars 2023.

Tel que prévu au règlement 247-2022 adopté le 6 juin 2022 par le conseil municipal, je, Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Beaulac-Garthby, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 256-2023 sur le site internet, bureau de Poste Canada, babillard extérieur du bureau municipal le 17 mars 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Claude Lebel,  
Directeur général et greffier-trésorier

17 03 2023  
\_\_\_\_\_  
Date